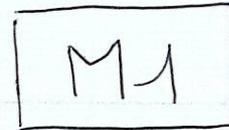


Points pour l'enquête PLU



Expéditeur : Jean Michel Comte (jmcomte@free.fr)
À : enquetepluneaufles@yahoo.com
Cc : helenefallouxcomte@gmail.com
Date : samedi 5 octobre 2019 à 12:24 UTC+2

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à notre entrevue à la Mairie de Neaufles le 3 octobre, je vous prie de trouver le récapitulatif des points exposés.

Neaufles est un village de campagne dans un secteur remarquable

- village de campagne; historique et possibilité de loisirs, promenades, tourisme, activité touristique
- La voie verte (+ Paris-Londres à vélo)
- Les étangs entre Dangu et Neaufles,
- Les monuments historiques : la Tour, la Croix Persée
- Le patrimoine du Moulin de Neaufles et de l'Usine Vitrex. Plus le haras, le manoir, la maison de maître et son parc...
- La proximité de Gisors, sans en être la banlieue
- La connexion avec la vallée de la Lévière. Parcourir le projet sur son site : <https://vallees-habitees.fr/>

Notamment pour le nouveau PLU :

- Parcelle 224 et 225 au cadastre.

Ce terrain, vers la boucherie, était en non-constructible au POS deviendrait constructible au PLU.

Nous vous prions de le conserver en non-constructible ou en espace jardin.

Car au cœur du village, il constitue un espace de campagne, qui abrite une basse cour, poules, dindes, oies et autres,... Parfois quelques moutons, une campagne dans notre village de campagne.

Ce terrain au lieu d'être constructible, pourrait devenir (au grès d'une mutation), un « commun » avec des jardins. Et dans un abri de jardin possible, des activités locales autour du jardin et de la culture, pour enfants et adultes. L'ancienne annexe bordée d'arbre pourrait être l'occasion de faire un passage piéton entre la rue A. Laurent et la rue St Martin.

— Fond de la parcelle 456 : garder ce bois en non édificandi + protéger les arbres

- Cœur d'ilot, avec 10 voisinages
- Trame verte, (conserver la continuité écologique pour la faune, les oiseaux...
- réserve ornithologique : corneilles; tourterelles, pie, pivert, chouette et merles, grives, moineaux, hirondelles etc...
- parcelle de fraîcheur, en cas de canicule
- réserve de bois, puis de carbone.
- paysage, placé sur une hauteur ; vue de loin.
- nous avons acheté (5 voisins) nos lots et biens, ce bois étant non-édificandi en vosinnage.

— Protéger le moulin de l'usine Vitrex en zone d'activité, avec, en plus, protection patrimoniale de l'Usine Vitrex en briques, etc, et de son moulin. Site remarquable.

— Dernier point pour la commune : que les murs et murets visibles de l'espace public ne soit pas laissés brut de parpaing ou aglos, mais enduit ou recouvert selon recommandations de la commune. Cela sous délai.

Meilleures salutations

Jean Michel Comte

Jean Michel Comte

8 place Saint-Pierre,
27830 Neaufles Saint-Martin

06 64 62 51 06



P1070755.jpeg
114.5kB



P1070796.jpeg
154kB



Chenouard.pdf
705.8kB



Chenouard.pdf
705.8kB

